

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DÉPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 JANVIER 2010

L'an DEUX MILLE DIX, le 27 janvier, à 9 heures, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de l'hôtel d'entreprises du Sabinus à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

Date de convocation :

15 janvier 2010

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 23

En exercice : 22

| | Avec 2 voix | Avec 1 voix |
|-------------|----------------|----------------|
| Présents | 4 | 9 |
| Représentés | 2 | 0 |

VOIX :

| | | |
|-----------|----|---|
| Exprimées | 12 | 9 |
| Pour | 21 | |
| Contre | 0 | |

Etaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : F. ARNOUD, G. DURANTET (pouvoir de B. GENDROT), D. JANNAUD, J.M. VOILLEMEN (pouvoir de Ch. GUENE) ;

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : J. BULIN, P. CESCO, G. JANNAUD, G. JEANNEL, J.P. MARECHAL, J.M. RABIET, D. ROBIN, P. SAURET, M. TITUS-CARMEL.

Membres à titre consultatif : R. ESMARD (O.N.F.), J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES) ;

Etaient représentés et excusés :

MM. les Conseillers Généraux : B. GENDROT (pouvoir donné à G. DURANTET), Ch. GUENE (pouvoir donné à J.M. VOILLEMEN)

Etaient excusés :

MM et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : M.-Ch. BLONDELLE, J.P. BREDELET, D. CHAUFOR

Membres à titre consultatif : Madame Catherine SADRIN (Sous-préfète de LANGRES)

Assistaient à la réunion : G. FERON (S.M.A.T.L.P.L), D. RIBAUT (Trésorier de LANGRES), Ph. GUYOT (Subdivision V.N.F. LONGEAU)

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 09H00, et demande aux membres du comité de rendre hommage à Monsieur GALLISSOT, qui vient de disparaître, par une minute de silence. Le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier comité syndical et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Délibération n°2010-01 Objet : Approbation du précédent compte-rendu

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- Approuve le compte-rendu du Comité Syndical en date du 14 décembre 2009.

Délibération n°2010-02 Objet : Débat d'orientation Budgétaires 2010

- Ayant entendu le rapport d'orientations budgétaires 2010,

Après en avoir débattu,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- o émet un avis favorable à la préparation d'un budget primitif sur les bases des orientations proposées et des décisions prises par le Conseil Général concernant l'attribution des crédits 2010.

Le comité demande que soit avancé sur 2010 le projet de requalification de la Tuffière à Rolampont et que le projet voie bleue soit budgété sur 2 exercices.

Délibération n °2010-03 Objet : Demande subvention FEADER

Après avoir débattu des orientations budgétaires et examiné les projets de financement des programmes

Le Comité Syndicat, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- Décide d'autoriser le Président à solliciter le financement maximum auprès du FEADER pour les projets du Syndicat, notamment :
 - o Le Cheminement du lac de Charmes (phase 2)
 - o La requalification de la halte nautique de Langres-Champigny
 - o La requalification des locaux du bâtiment nautique de la Vingeanne.

Délibération n °2010-04 Objet : Gestion des eaux de baignade

VU

- Le décret n°2008-990 du 18 septembre 2008 relatif à la gestion de la qualité des eaux de baignade
- La circulaire de la direction générale de la santé DGS/EA4/2009/389 du 30 décembre 2009 relative à l'élaboration des profils des eaux de baignade au sens de la directive 2007/7/CE

CONSIDÉRANT :

- Que l'établissement de ces profils incombe aux responsables gestionnaires des baignades
- Que ces profils requièrent, après état des lieux et diagnostics, la mise en place de mesures de gestion préventives des pollutions

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus et représentés, décide :

- De lancer une consultation de bureaux d'étude pour procéder à l'ensemble des analyses et établissements de documents nécessaires,
- De constituer un comité de pilotage de ces études composé des personnes suivantes :
 - le président, les membres désignés et le directeur du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique (S.M.A.T.)
 - les Maires et délégués du S.M.A.T. des communes des sites de baignade,
 - les Maires (ou leurs représentants) des autres communes riveraines des lacs,
 - les représentants des établissements et services suivants :
 - Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.
 - Direction de l'environnement et de l'agriculture du Conseil Général.
 - Les 2 agences de bassin
 - Syndicats Intercommunaux d'assainissement.
 - Syndicat Mixte de production d'eau potable Sud-Haute Marne.
 - Fédération de la Haute-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
 - V.N.F.
 - La Chambre d'agriculture.
 - Toute personne qualifiée que le comité de pilotage pourra juger utile d'associer à l'étude.
- D'autoriser le Président à solliciter les subventionnements de ces études auprès des agences de bassin.

Délibération n °2010-05Objet : Liez : travaux divers 2010

- Constatant des dégradations diverses sur le ponton promenade et divers aménagements du domaine du lac de la Liez,
- les nécessités d'améliorer le confort et la sécurité des usagers,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés décide :

- d'ouvrir une opération budgétaire n°129 : Liez – Travaux divers 2010 en section d'investissement du budget principal
- qu'une somme de 45 000 € sera inscrite au budget primitif 2010
- autorise le Président à signer les marchés et toutes pièces utiles concernant les travaux suivants :
 - o travaux d'amélioration de la résistance au gel et mise aux normes du garde corps sur ponton promenade fixe
 - o travaux de confortation d'escaliers et murets de soutènement de l'aire de jeux, dallage d'allée piétonne
 - o travaux d'installation de main courante et barrières de protection sur escaliers.
- Décide que ces dépenses seront imputées sur l'opération n°129 : Liez – Travaux divers 2010.

| |
|---|
| Délibération n 2010-06 Objet : DSP Pôle Vingeanne : Tarifs plafonds 2010-2012 et Tarifs 2010 |
|---|

VU :

- La convention de délégation de service public du pôle d'hébergement et de restauration du lac de la Vingeanne
- Les articles 20 et 21 de cette convention

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- Décide d'approuver les tarifs plafonds 2010 – 2012 de la résidence du pôle de la Vingeanne comme suit :

| | |
|--------------|-------|
| Basse saison | 399 € |
| Haute saison | 679 € |

- Approuve les tarifs 2010 comme suit :

| Semaine du : | 2010 |
|--------------------|-------|
| 03/04 - 12 /06 | 279 € |
| 19/06/2010 | 349 € |
| 26/06/2010 | 399 € |
| 03/07/2010 | 499 € |
| 10/07/2010 | 549 € |
| 17/07/2010 | 579 € |
| 24/07/2010 | 579 € |
| 31/07/2010 | 629 € |
| 07/08/2010 | 629 € |
| 14/08/2010 | 499 € |
| 21/08/2010 | 399 € |
| 28/08/2010 | 299 € |
| 04/09 - 25/09/2009 | 279 € |
| 25/09 - 16/10/2009 | 299 € |

Délibération n °2010-07 : DSP Camping Liez : Tarifs 2010

Délibération 2010-007

Objet : DSP Camping Liez : tarifs 2010

VU :

- La convention de délégation de service public du camping de la Liez en date du 25 octobre 2002

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

→ approuve les tarifs 2010 comme suit :

| Tarifs chalets et mobil-home 2010 | | | | | |
|--|---------------------------------|--------------------|-------------------|--------|------------------------|
| prix à la nuitée selon dates | LOCATION CHALET + MOBILHOME ZEN | LOCATION MOBILHOME | | | |
| 1/04 - 10/05 13/09 - 15/10 | 50,00 € | 39,00 € | | | |
| 10/05 - 07/06 30/08 - 13/09 | 60,00 € | 47,00 € | | | |
| 07/06 - 28/06 | 70,00 € | 62,00 € | | | |
| 28/06 - 12/07 | 80,00 € | 75,00 € | | | |
| 12/07 - 23/08 | 110,00 € | 90,00 € | | | |
| 23/08 - 30/08 | 80,00 € | 75,00 € | | | |
| Tarifs camping 2010 | | | | | |
| prix à la nuitée selon dates | Emplacement | Adulte | Enfant 2 - 12 ans | Chien | Branchement électrique |
| 1/04 - 30/06 | 7,00 € | 6,00 € | 3,00 € | 3,00 € | 3,0 € |
| 30/06 - 18/07 | 8,00 € | 7,00 € | 3,00 € | 3,00 € | 5,0 € |
| 18/07 - 16/08 | 10,00 € | 8,00 € | 4,50 € | 3,00 € | 5,00 € |
| 16/08 - 23/08 | 8,00 € | 7,00 € | 3,00 € | 3,00 € | 5,0 € |
| 23/08 - 15/10 | 7,00 € | 6,00 € | 3,00 € | 3,00 € | 3,0 € |

Questions diverses

Aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30.

Langres le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN